



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Haut Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Journée mondiale de la Radio : Conférence internationale sur « Diagnostic et perspectives des Radios associatives dans la région Maghreb - Machrek »

[A](#) [1] [^A](#) [1]



Journée mondiale de la Radio : Conférence internationale sur « Diagnostic et perspectives des Radios associatives dans la région Maghreb - Machrek »

22 fév 2017

A l'occasion de la journée mondiale de la Radio (13 février), le forum marocain, FMAS/E-Joussour, a organisé les 11 et 12 février 2017, à Casablanca, une conférence internationale sous le thème : « Radios associatives au Maghreb-Machrek : diagnostic et perspectives » avec le soutien de l'Union Européenne (UE) et l'appui de l'Unesco, dans le cadre d'un projet de l'UE visant le « Renforcement des web radios associatives au Maroc. Pour une communication citoyenne et de proximité ».

La conférence a réuni des activistes et bénévoles en le domaine de cette région ainsi que des experts, des représentants d'institutions de régulation et de gouvernance de l'audiovisuel du Maroc, de Tunisie, d'Egypte, d'Algérie, de Palestine, de France, du Royaume Uni, en plus de l'Association Mondiale des Radios Communautaires (AMARC).

Les thématiques, durant les deux journées de ce forum, se sont articulées autour des cadres

juridiques, les modèles économiques, les questions d'éthique- déontologie et, surtout, la question du plaidoyer politique en faveur des radios associatives. Des intervenants se sont succédés sur ces différents aspects, dont M. Jamal Eddine Naji DG de la Haca et le Représentant de l'Unesco au Maghreb, M. Khaled Salah.

Intervenant à titre de Fondateur de la Chaire Orbicom/Unesco de Rabat en « communication publique et communautaire » et auteur de manuels sur ce « 3ème type de radios de service public », comme les définissent l'Unesco et le « Conseil mondial de la radiotélévision (dont M. Naji est membre du CA), il a exposé sous le thème « Médias associatifs d'intérêt public : principes, préalables, contextualisation », les différentes étapes de plaidoyer franchies par la société civile au Maroc pour l'émergence de ces médias dans le paysage national. Notamment, depuis le projet -pilote, mort-né, du Bureau Multi- pays au Maghreb de l'Unesco en 1998, à l'occasion de l'installation de la chaire Unesco/Orbicom (« communication publique et institutionnelle ») à l'ISIC jusqu'à la de Rabat en 2007 à l'occasion de l'organisation de la grande conférence arabo-africaine des médias communautaires organisée par le gouvernement en partenariat avec l'AMARC et l'Unesco. M. Insistant sur une approche de contextualisation, M. Naji a évoqué par la suite les derniers chiffres concernant l'accès au Net au Maroc : plus de 67% des ménages ont accès à l'internet, ce qui prouve une migration massive de la population vers le Net. La régulation est donc, dit M. Naji, de moins en moins importante ou requise, voire de moins en moins efficiente, sans oublier que beaucoup de pays à travers le monde commencent à resserrer leurs législations concernant les radios communautaires, vus les risques liés à la propagande politique de tout aloi destructrice de systèmes valeurs de libertés et de Droits de la personne, en plus du phénomène du terrorisme, omniprésent dans les médias, notamment via la webosphere. M. Naji s'est demandé alors : comment les radios communautaires peuvent réussir dans un quelconque pays où le « contrat social » est absent ou sérieusement menacé, fragilisé, ou peu engagé dans des valeurs et pratiques du « vivre ensemble » en paix, dans la tolérance et le respect de la diversité. ? Pourtant, ajoute-il, radios communautaires doivent préserver leurs principes fondateurs définis par le système onusien (Unesco en premier), à savoir : garder une totale indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, être à but non lucratif, promouvoir la participation de tous les composantes de la communauté...Bref, qu'elles se déploient comme des d'intérêt public.

Nombre d'autres intervenants, en plénière comme en ateliers thématiques ont rappelé les missions et rôles avérés dans nombre de pays (d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie du Sud-Est, d'Europe) : leur rôle d'informer, de renforcer les droits, de promouvoir la citoyenneté et la culture locale, de participer et faire participer les populations aux projets de développement, sans oublier leur contribution dans leurs plusieurs cas dans la résolution de conflits, parfois violents.

Il est à noter que plus de 100 pays, à travers le monde, reconnaissent légalement les radios associatives. Dans la région du Maghreb, seule la Tunisie a doté ce « tiers- secteur » d'un encadrement législatif, avec une régulation spécifique mise en place par la HAICA (organe régulateur).

La fin des travaux de cette conférence a été couronnée par une « déclaration de Casablanca » appelant, notamment à : adopter un cadre juridique qui reconnaisse le secteur des radios associatives ; créer des mécanismes financiers publics pour le soutien des radios associatives ;garantir la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information ; garantir la sécurité juridique et physique des journalistes/animateurs travaillant dans les radios associatives ; créer des modules spécifiques de formation au profit des radios associatives dans les centres et institutions de formation professionnelle publics ; renforcer les stratégies de plaidoyer au niveau national et régional pour la reconnaissance juridique des radios associatives dans la région ; élaborer une charte éthique et déontologique .



Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>